

FNAC DARTY





INTRODUCTION

Jacques Veyrat,
Président du Conseil d'Administration

FNAC DARTY



COMPOSITION DU BUREAU

- + **Président de l'Assemblée** : Monsieur Jacques Veyrat, Président du Conseil d'administration
- + **Scrutateurs** : Monsieur Enrique Martinez, Directeur général de Fnac Darty et Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur financier du Groupe
- + **Secrétaire de l'Assemblée** : Madame Nathalie Dubois, Directrice juridique du Groupe

Sont également présents :

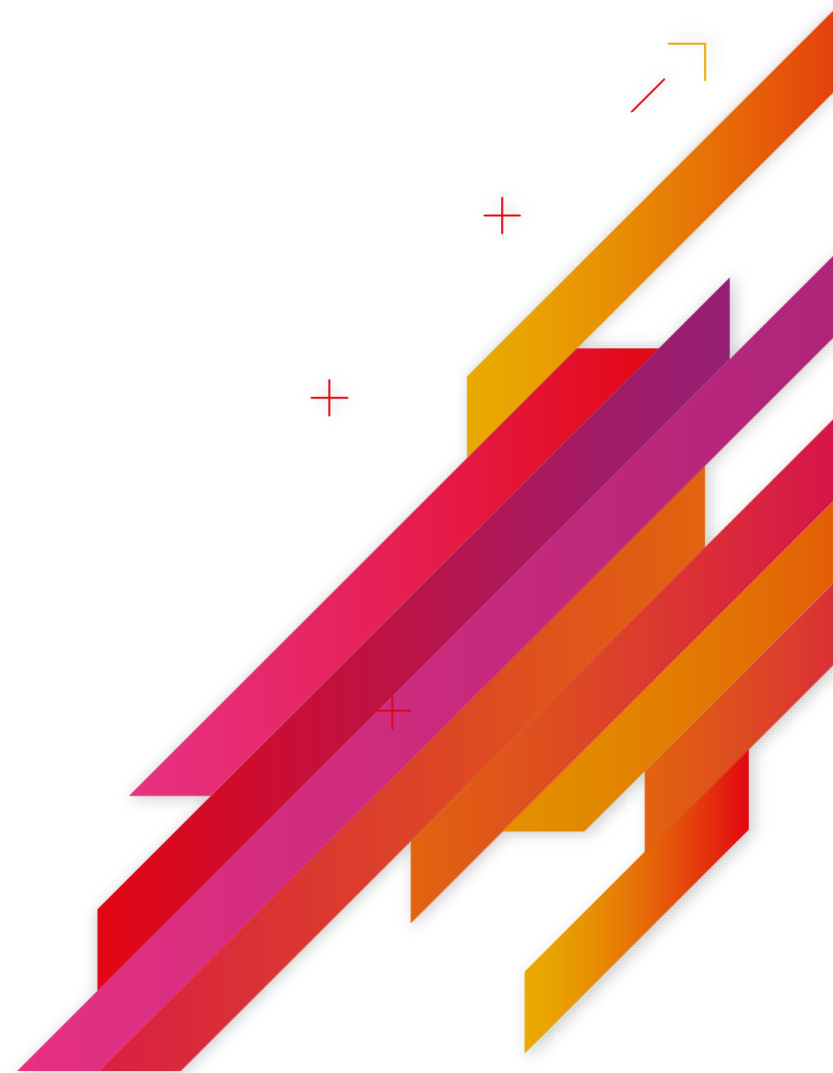
- + Monsieur Enrique Martinez, Directeur Général du Groupe ;
- + Monsieur Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur Financier du Groupe ;
- + Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- + KPMG représenté par M. Eric Ropert et Deloitte & Associés représenté par M. Stéphane RIMBEUF, Commissaires aux comptes titulaires.



ACTUALITÉS ET REALISATIONS 2019

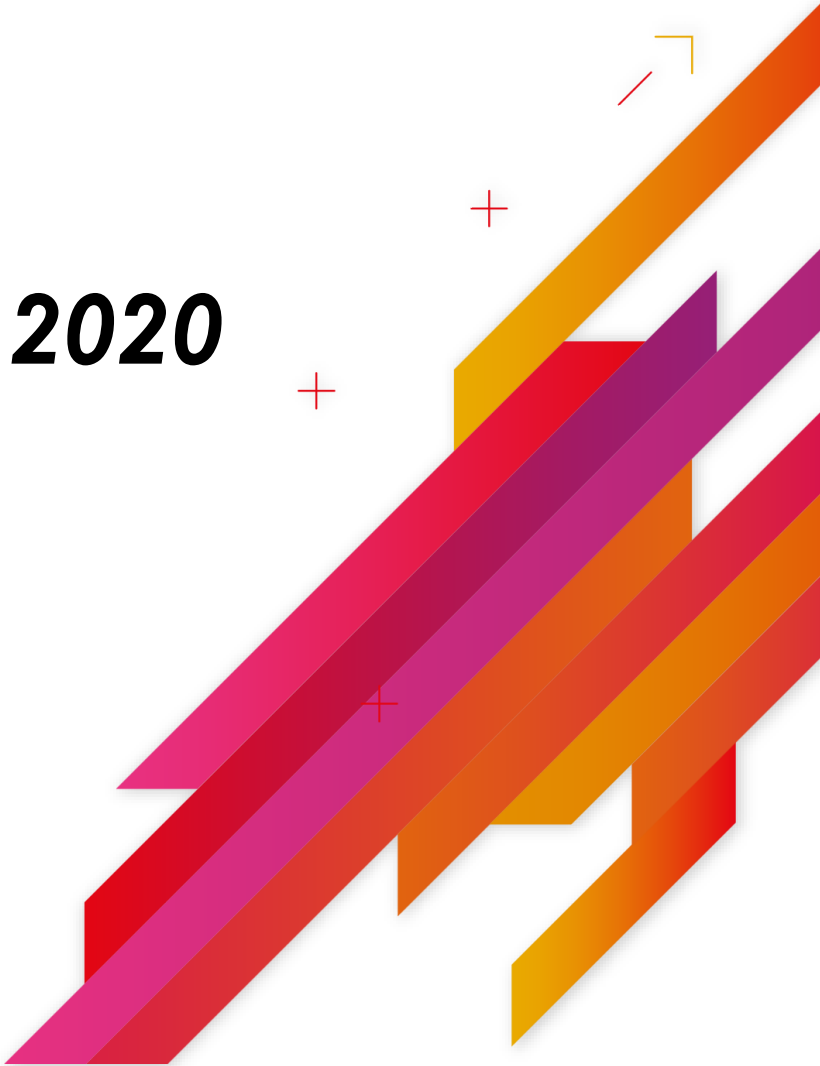
Enrique Martinez,
Directeur Général

FNAC DARTY





IMPACTS COVID-19 ***CHIFFRE D'AFFAIRES DU T1 2020***



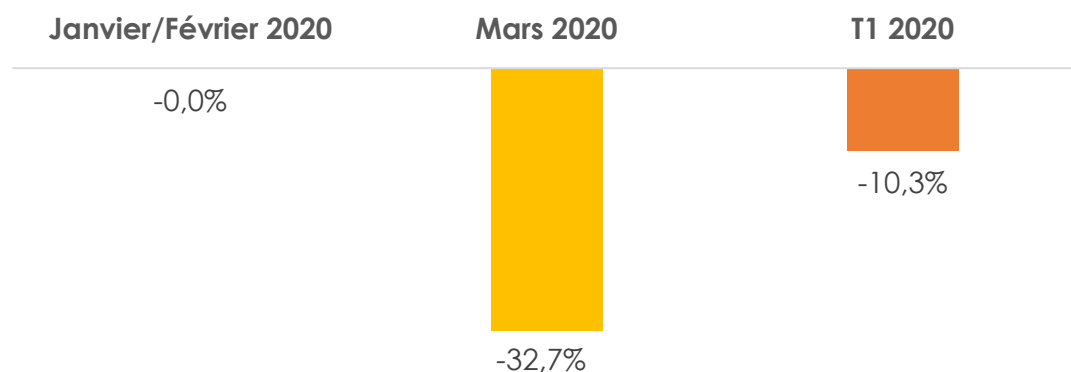
FNAC DARTY

MESURES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

- + Plan de continuité pour assurer la santé et la sécurité des employés et des clients en fournissant le meilleur service possible
- + Renforcement des capacités digitales et des activités de services
 - Livraisons gratuites avec des délais de livraisons courts, poursuite du SAV
- + Mise en œuvre d'un plan de réajustement des coûts avec la réduction des frais de personnel via le recours au chômage partiel pour 80% des salariés, et ajustement à la baisse du plan d'investissements du Groupe
- + Mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat de 500 millions d'euros sur 1+5 ans pour renforcer significativement la liquidité et préparer la reprise
- + Retrait de la proposition de dividende 2019, conformément aux recommandations du gouvernement français pour les émetteurs bénéficiant du soutien de l'Etat ; La politique de retour aux actionnaires à long terme est suspendue et sera réexaminée à une date ultérieure
- + Baisse des rémunérations du Président, du Directeur Général, des membres du Conseil d'Administration et du Comité exécutif pendant la crise

FAITS MARQUANTS DU T1 2020

Croissance comparable du CA Groupe au T1 2020



m€	T1 2020	Variation par rapport au T1 2019	
		Croissance publiée	Croissance comparable
France et Suisse	1 206	-8,5%	-11,1%
Péninsule Ibérique	140	-7,3%	-9,8%
Belgique et Luxembourg	144	-2,6%	-3,5%
Groupe	1 490	-7,9%	-10,3%

- + Chiffre d'affaires du T1 2020 de 1 490 millions d'euros, en baisse de -7,9% en données publiées et de -10,3% en données comparables
- + Croissance stable en données comparables du CA en janvier et février, malgré un contexte difficile en France
- + Fermeture de la quasi-totalité des magasins physiques du Groupe à partir de la mi-mars en raison de la crise du COVID-19, entraînant une baisse des ventes du Groupe d'environ 30% en mars
- + Toutes les régions géographiques et toutes les catégories de produits ont été impactées
- + Les ventes en ligne ont augmenté d'environ 19% au T1 2020
- + Excellente exécution opérationnelle des plateformes numériques du Groupe qui a permis d'absorber une forte croissance des ventes en ligne d'environ +100% sur les deux dernières semaines de mars 2020

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS

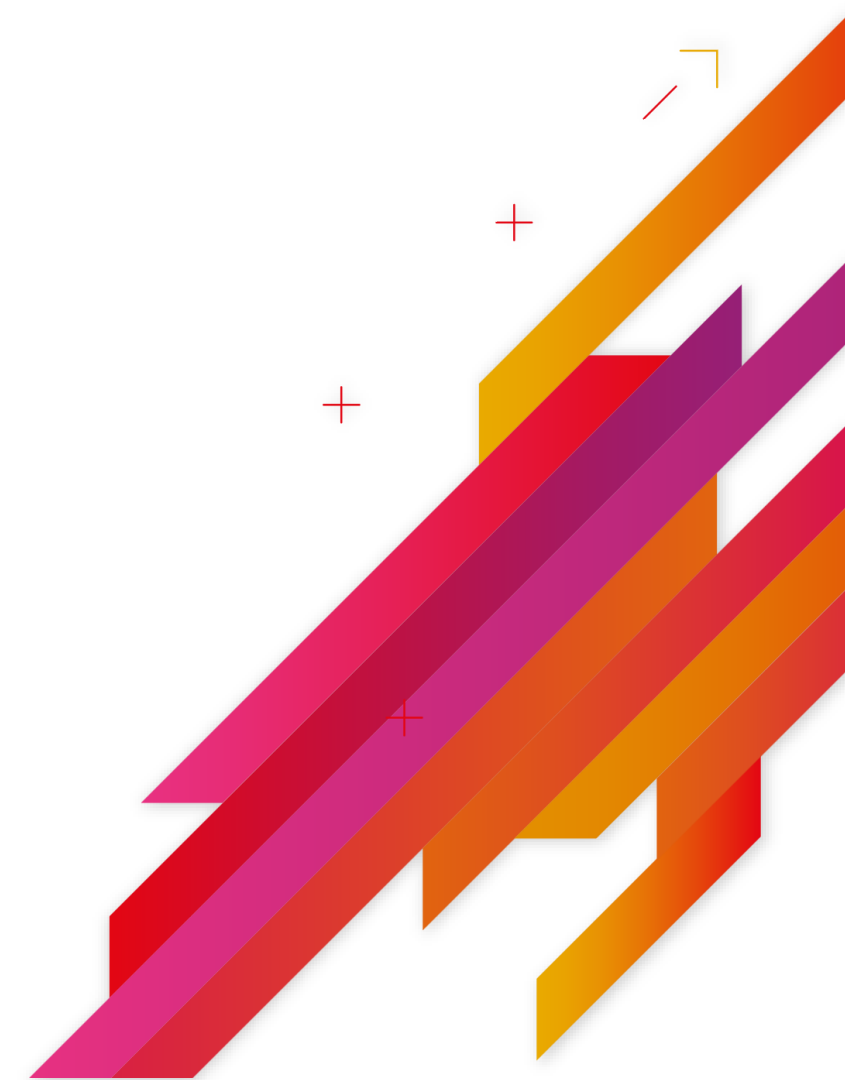
- + **Fermeture de l'ensemble du parc magasins du Groupe du 15 mars au 11 mai**
- + **Réouverture de la quasi totalité de nos magasins en France dès la semaine du 11 mai**
- + **Mise en place de mesures sanitaires pour garantir la sécurité de nos employés, démonstrateurs et clients**
 - Masques et visières
 - Gel disponible en entrée de magasin, sur la surface de vente et dans les locaux sociaux
 - Kits de nettoyage pour les produits de démo
 - Welcomer pour filtrer et orienter nos clients à l'entrée du magasin
 - Plexiglass sur tous les points de contact clients : vente, SAV, caisse
 - Désinfection plusieurs fois par jour visibles du client
 - Marquage au sol
- + **Une reprise encourageante grâce au retour en magasins de nos clients**
 - Des ventes significatives sur les produits technologiques et l'équipement informatique,
 - l'équipement de la maison et les produits de mobilité urbaine
 - Un recours au Click & Collect qui se renforce
 - Un très bon niveau de satisfaction des clients interrogés sur les mesures de sécurité et leur expérience en magasin





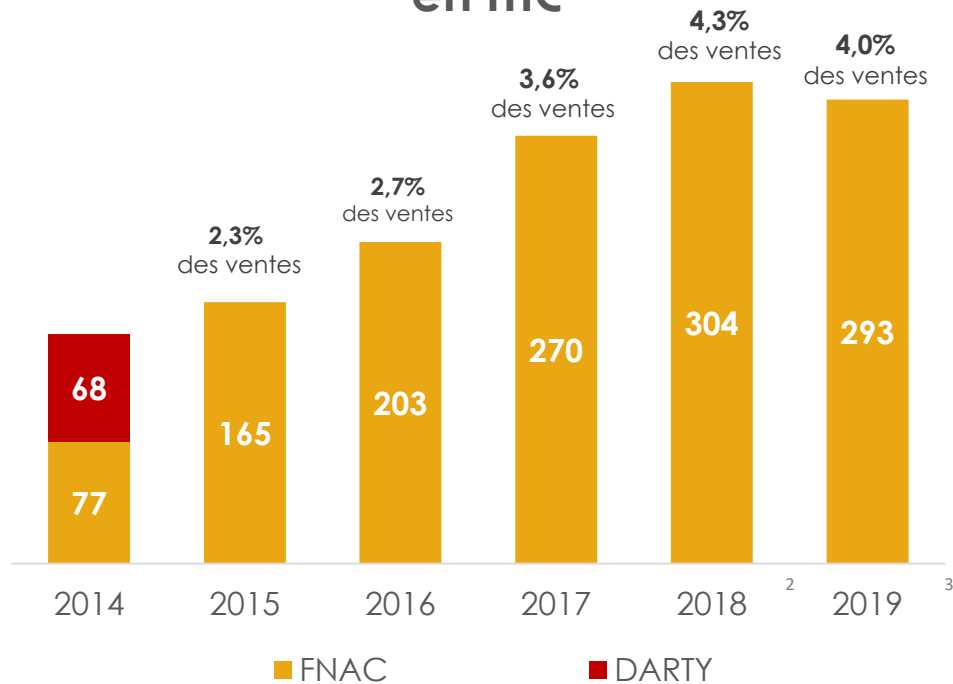
FAITS MARQUANTS 2019

FNAC DARTY

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS SUR L'EXERCICE 2019

Evolution de l'EBIT par année en m€



+ Contexte

- Concurrence intense en Espagne et en Belgique
- Détérioration de l'environnement au 4^{ème} trimestre en France, due à d'importants mouvements sociaux

+ Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires : 7 349 millions d'euros, +3,0% de croissance publiée et +0,7% en données comparables¹
- Croissance à données comparables¹ principalement tirée par le gros électroménagers et les catégories de diversification
- 70 millions d'euros de pertes de chiffre d'affaires en décembre, liées aux mouvements sociaux en France
- Effet périmètre principalement dû à l'intégration de Nature & Découvertes (128 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019)

+ Résistance du taux de marge brute

- Perte de chiffre d'affaires sur la période de Noël en raison des grèves en France
- Effet dilutif des franchises
- Une mix produits/services négatif compensé par l'impact positif de l'intégration de Nature & Découvertes

+ Bonne maîtrise des coûts

+ Résistance de la marge opérationnelle courante à 4,0 %

+ Solide génération de cash flow libre opérationnel² : 173 millions d'euros à fin de 2019

FNAC DARTY

¹ A données comparables : à l'exclusion des effets de change, de périmètre et d'expansion

² Hors IFRS 16 et avec IFRS 5 (hors BCC)

³ Y compris IFRS 16 & IFRS 5 (hors BCC)

FAITS MARQUANTS 2019 : ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE

+ **Accélération de la transformation du Groupe et renforcement de l'omnicanalité**

- Développement du modèle de franchise, implantation dans de nouveaux pays (Luxembourg), revue stratégique des activités aux Pays-Bas
- Acquisition et intégration de Nature et Découvertes, et Billetreduc.com

+ **Investissement dans la transition numérique avec le projet Digital factory** pour améliorer l'expérience des clients

- Organisation conjointe entre les équipes informatiques et du e-commerce pour accélérer le développement de nouvelles fonctions et de nouveaux services

+ **Mise en place du stock unique pour les produits Fnac & Darty, développement des services de livraison et de Click & Collect**

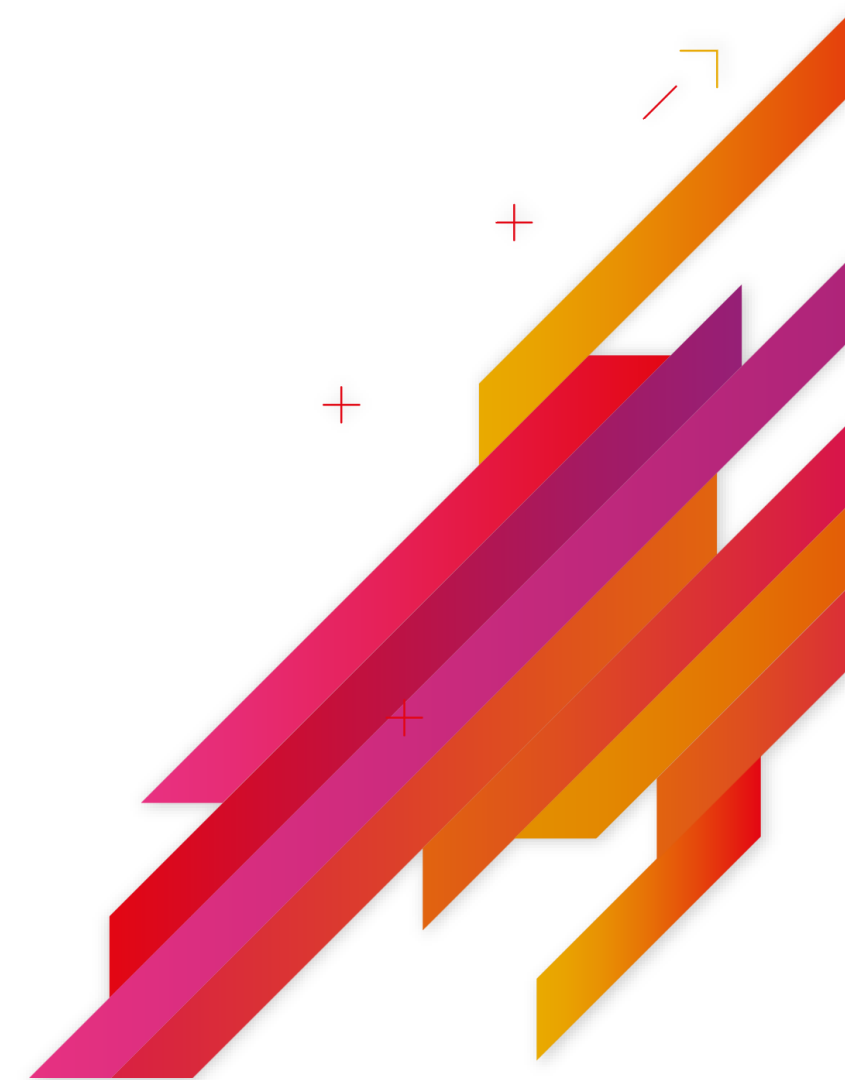
- Click & Collect multi-bannières et produits disponibles en une heure (1,5 million de commandes collectées en 1 heure en 2019)



RÉSULTATS FINANCIERS

Jean-Brieuc Le Tinier,
Directeur Financier

FNAC DARTY



RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT DU GROUPE

m€ (IFRS 5 hors BCC)	2018	2019	% Variation
Chiffre d'affaires	7 132	7 349	+3,0%
Marge brute <i>% Chiffre d'affaires</i>	2 183 30,6%	2 235 30,4%	-20bp
Dépenses opérationnelles <i>% Chiffre d'affaires</i>	-1 879 -26,3%	-1 942 -26,4%	+10bp
Résultat opérationnel courant	304	293	-3,6%
<i>% Chiffre d'affaires</i>	4,3%	4,0%	-30bp

- + Une croissance des ventes tirée par l'intégration de Nature & Découvertes et une croissance solide à périmètre constant
- + Le taux de marge brute atteint 30,4%, en baisse d'environ -20 pb en raison de :
 - Perte de volume des ventes de Noël en raison des grèves et de l'impact négatif sur le mix lié aux produits éditoriaux : -15 pb
 - Effet de dilution technique du développement du modèle de franchise : -15 pb
 - Effet mix produits / services légèrement positif :
 - Marge du petit électroménager en baisse et impact négatif de l'introduction des nouvelles offres d'assurance téléphonie
 - Effets mix négatifs compensés par l'impact positif de l'intégration de Nature & Découvertes d'environ +50 pb
- + Dépenses opérationnelles stables sur une base comparable
- + Résistance de la marge opérationnelle courante à 4,0%

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

m€ (IFRS 5 hors BCC)	2018	2019
Résultat opérationnel courant	304	293
Autres produits et charges opérationnelles non courantes	-39	-29
Résultat opérationnel	265	265
Charges financières (nettes)	-43	-79
<i>dont coût de l'endettement net</i>	-30	-24
<i>dont coûts de refinancement</i>	-6	-27
<i>dont intérêts sur la dette et les loyers (IFRS 16)</i>	0	-21
<i>dont autres charges financières (nettes)</i>	-7	-7
Impôt sur le résultat	-65	-72
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	158	114

- + Les charges opérationnelles non courantes sont principalement :
 - Coûts de restructuration liés au programme de réduction des coûts
 - Prime exceptionnelle exonérée d'impôts dans le cadre de la Prime Macron
 - Coûts liés à l'acquisition de Nature & Découvertes
- + Charges financières impactées par IFRS 16 et 27 millions d'euros de coûts one-off liés à la renégociation obligatoire
- + Taux d'imposition effectif normalisé à 39%

IMPACTS IFRS 16

- + Application de la méthode rétrospective modifiée qui consiste à réintégrer les engagements de loyers en dette, et à reconnaître en contrepartie un actif, appelé droit d'utilisation.
- + En ce qui concerne les contrats de bail entrant dans le champ d'application IFRS 16, les charges de loyers ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat, mais des dotations aux amortissements et des charges financières. Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières.
- + Les principaux impacts IFRS 16 portent sur l'EBITDA, la position de dette et les frais financiers comptables, associés à cette dette.
- + Le FCF opérationnel est hors IFRS 16

	2019	Impact IFRS 16	Commentaire	2019, hors IFRS 16
EBITDA	626m€	231m€	<i>Remboursement de la dette locative</i>	395m€
Dette nette	1 034m€	1 016m€	<i>Dette locative</i>	18m€
Charges financières	79m€	21m€	<i>Charges financières liées à la dette locative</i>	58m€

FORTE GÉNÉRATION DE CASH-FLOW LIBRE EN 2019

m€ (IFRS 5 hors BCC)	2018	2019
EBITDA	407	626
Impact IFRS 16	-	-231
Flux de trésorerie non récurrents ¹	-56	-57
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts	351	339
Variation du besoin en fonds de roulement	-7	49
Investissements	-114	-145
Impôts	-72	-70
Chash-flow libre opérationnel	158	173

- + EBITDA en baisse de 12 millions d'euros hors impact IFRS 16, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel courant
- + Augmentation des investissements, conformément au déploiement du plan Confiance+
- + Le besoin en fonds de roulement s'est fortement amélioré en 2019, grâce à la bonne gestion des stocks en fin d'année et à l'optimisation des recouvrements de créances

UNE SOLIDE POSITION DE TRÉSORERIE DISPONIBLE A DATE POUR ASSURER LA REPRISE DES ACTIVITÉS POST CONFINEMENT

Dettes à fin décembre

m€	2018	2019
Capitaux propres	1,261	1,398
Dettes nettes¹	-7	18
<i>Dettes brutes</i>	911	1,013
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	-919	-996
Dettes locatives (IFRS 16)	-	1,016

Mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat

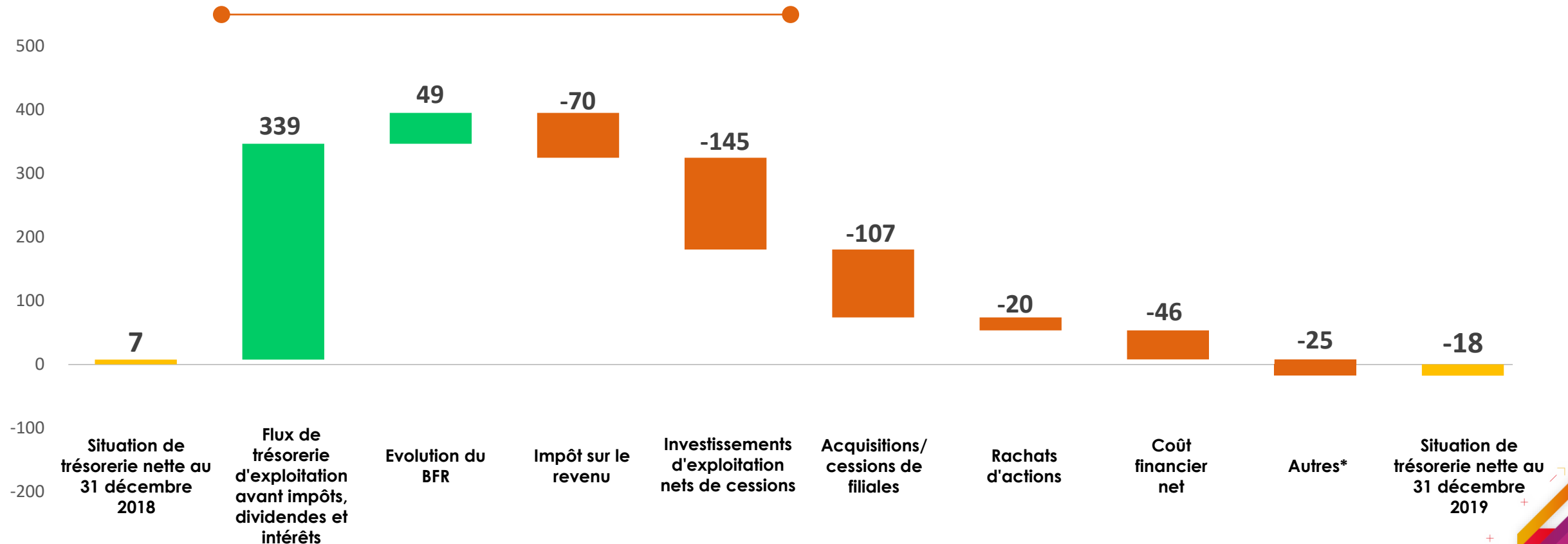
- Mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat de 500M€ en avril 2020, dans le cadre de la crise Covid-19
- Prêt garanti à hauteur de 70% par l'Etat français et de maturité 1 an avec option d'extension jusqu'à avril 2026
- Environ 1 milliard d'euros de cash disponible en avril 2020

- + Situation de trésorerie quasi positive malgré une politique d'acquisition active en 2019.
- + Amélioration significative de la structure de la dette :
 - Signature d'un contrat de crédit de 100 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (BEI), d'une durée maximale de 9 ans, à des conditions de financement très intéressantes
 - Succès de la renégociation de l'emprunt obligataire en mai 2019, avec une amélioration des conditions financières et un allongement de la maturité.
 - Amélioration du risque de liquidité grâce à un calendrier de remboursement étalé

¹ Hors IFRS 16

ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE EN 2019

Cash flow libre opérationnel¹ : 173 millions d'euros



¹Hors IFRS 16
 * Y compris les impacts liés à la comptabilisation de BCC en tant qu'activités abandonnées

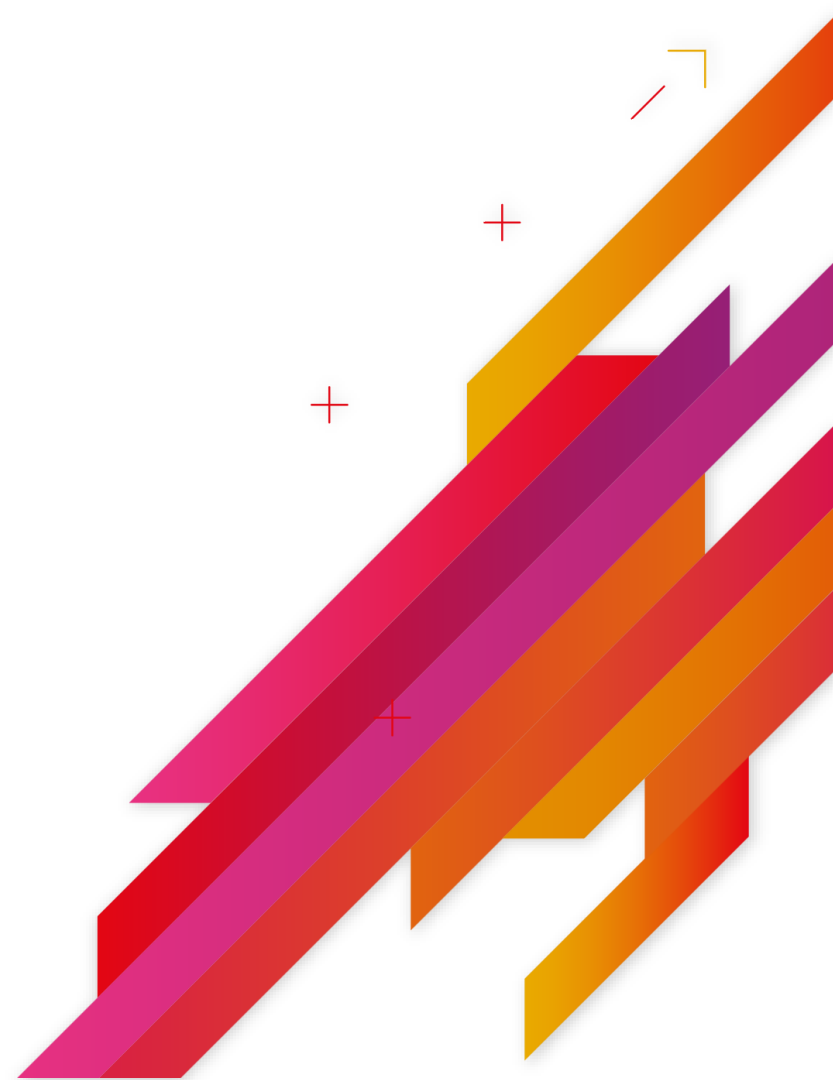
PERSPECTIVES INDIQUÉES LE 20 AVRIL 2020

- + La perte des ventes en magasin liée à la crise Covid-19 aura un impact négatif matériel sur les résultats financiers du Groupe en 2020
- + Le taux de marge brute estimé s'est fortement détérioré en mars en raison de la fermeture des magasins, avec un taux d'attachement des services plus faible pour les ventes en ligne (principalement l'extension de garantie et l'assurance)
- + Dans ce contexte, le 17 mars dernier, Fnac Darty a annoncé que le Groupe n'était plus en mesure de confirmer ses objectifs 2020, à savoir une légère croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par rapport à 2019
- + À ce jour, Fnac Darty n'est pas en mesure d'actualiser ses objectifs 2020 et à moyen terme,
- + Le Groupe continue à suivre et à réévaluer périodiquement l'évolution de la situation et les impacts sur ses activités

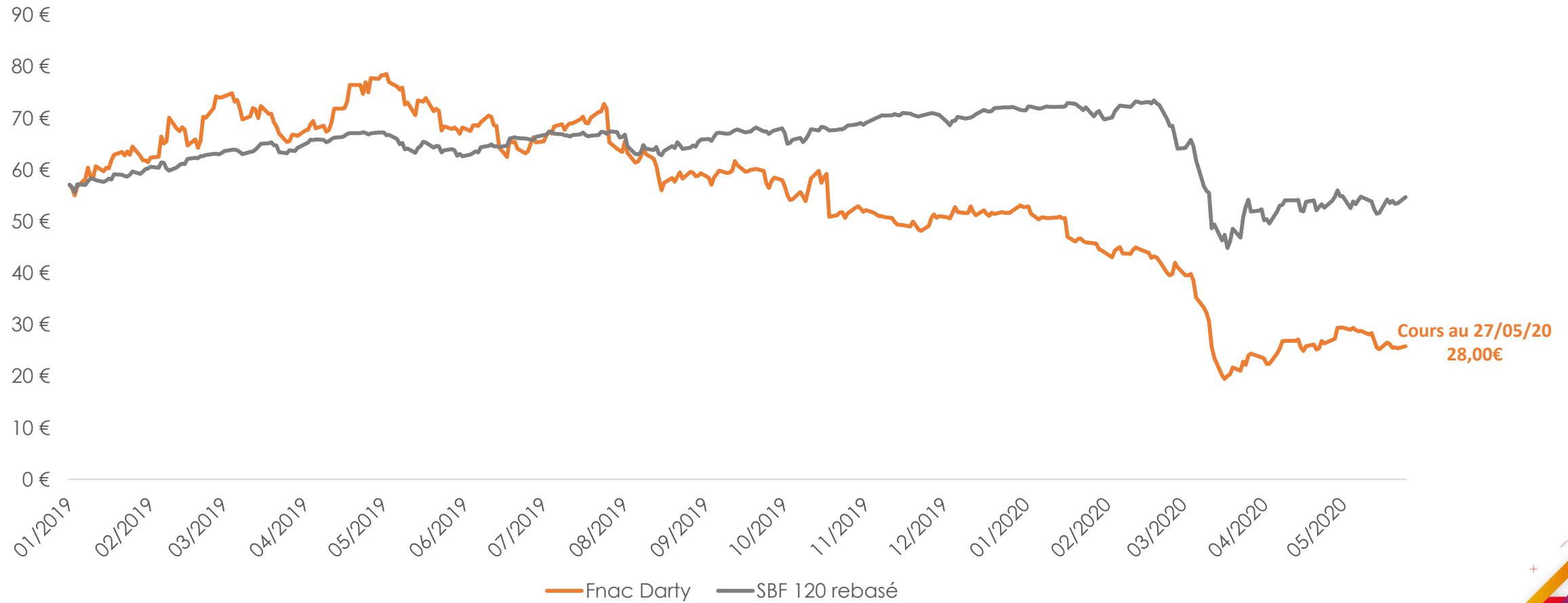


ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

FNAC DARTY



ÉVOLUTION RELATIVE DU COURS DE BOURSE



FNAC DARTY



PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Antoine Gosset-Grainville,
Président du Comité des Nominations et des
Rémunérations

FNAC DARTY



PRINCIPES DE GOUVERNANCE

+ Référence au Code Afep-Medef

+ **13** administrateurs

- **11** administrateurs indépendants (92 %)
- **6** administratrices (50 %)
- **1** administrateur représentant les salariés

NOM		Fin de Mandat
Carole Ferrand⁽¹⁾	Indépendant	2024
Brigitte Taittinger-Jouyet⁽¹⁾	Indépendant	2024
Delphine Mousseau⁽¹⁾	Indépendant	2024
Antoine Gosset-Grainville	Indépendant	2023
Enrique Martinez		2023
Javier Santiso	Indépendant	2023
Franck Maurin		2023
Jacques Veyrat	Indépendant	2022
Daniela Weber-Rey	Indépendant	2022
Jean-Marc Janailac	Indépendant	2022
Sandra Lagumina	Indépendant	2021
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	Indépendant	2021
Nonce Paolini	Indépendant	2021

(1) Renouvellement de mandats soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

PRINCIPES DE GOUVERNANCE

+ Réunions du Conseil

- 7 réunions en 2019 (taux de participation : 92 %)
- 7 réunions jusqu'au 28 mai 2020

+ Principaux travaux du Conseil

- Travaux usuels
 - Définition des orientations stratégiques et suivi régulier de l'activité
 - Suivi des travaux des comités spécialisés
 - Examen et arrêté des comptes annuels et semestriels
 - Examen et approbation de la politique de rémunération et intéressement long terme des managers clés
 - Approbation des documents soumis à l'Assemblée Générale
 - Revue de la composition du Conseil d'Administration
 - Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités par un cabinet indépendant
- Travaux additionnels
 - Suivi du développement des partenariats, notamment avec CTS Eventim, et acquisitions du Groupe notamment de Nature & Découvertes, Billet Réduc



PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION



Antoine Gosset-Grainville,
Président du Comité des Nominations et des
Rémunérations

FNAC DARTY



RÉMUNÉRATION 2019 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

+ Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

- **450 000€** d'enveloppe globale
 - 60% (270 000€) pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions
 - 40% (180 000€) pour les membres des comités spécialisés (20% audit, 12% nomination & rémunération, 8% RSES)
 - Pas de rémunération pour le comité stratégique
 - Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
 - La rémunération calculée mais non versée au Président ni au Directeur Général n'est pas réallouée
- **393 041€** au titre de 2019 à verser en 2020

+ Les administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération

+ Toutefois

- Messieurs Jacques Veyrat et Enrique Martinez, perçoivent une rémunération au titre de leur mandat respectivement de Président et de Directeur Général, mais pas au titre de leur mandat d'administrateur
- Monsieur Franck Maurin, administrateur salarié, perçoit un salaire au titre de ses fonctions dans l'entreprise

RÉMUNÉRATION 2019 DU PRÉSIDENT

- + Rémunération fixe inchangée par rapport à 2018
 - **200 000€** au titre de son mandat

- + Rémunération allouée aux administrateurs
 - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil (17/07/2017)

RÉMUNÉRATION 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

+ Rémunération fixe

→ **750 000€** au titre de son mandat

+ Rémunération variable annuelle

→ Plafonnée à 150%

→ 70% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers

→ CA Groupe ; ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; Parts de marché Groupe

→ 10% en fonction de l'atteinte de critères RSE

→ Note extra-financière du Groupe ; Engagement des salariés

→ 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs

→ Qualité du management, climat social, qualité de la communication financière, qualité du reporting aux actionnaires, relation avec les administrateurs ; vitesse et qualité de déploiement de Confiance+ ; vitesse d'exécution et qualité de déploiement de Client+

→ 684 299€ (taux d'atteinte de 60,83% du potentiel maximum)

RÉMUNÉRATION 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

+ Rémunération de long terme, actions de performance

- Attribution de 31 752 actions de performance
 - Dispositif similaire au plan d'actions de performance attribué aux managers clés du groupe
 - Période unique d'acquisition de 3 ans

Principes

- Conditions de performance mesurées à la fin du plan sur l'ensemble de la période d'acquisition sur la base
 - du Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
 - du Cash-Flow Libre généré par le groupe sur les 3 ans
 - de la notation extra-financière du groupe sur les 3 ans
- Condition de présence au 22 mai 2022
- Obligation de conservation jusqu'à la cessation de fonction, au minimum de 25% des titres (5% des titres au minimum si détention de l'équivalent de 2 ans de rémunération fixe)

Valorisation

- Valorisation à l'attribution : 1 599 983€

RÉMUNÉRATION 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

+ Autres

- Véhicule de fonction, cotisations assurance chômage, retraite supplémentaire, régime de prévoyance
- 37 857€

+ Engagement de non concurrence

+ Rémunération allouée aux administrateurs

- Monsieur Enrique Martinez ne bénéficie pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2020 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

+ Politique de rémunération

- conforme à l'intérêt social de l'entreprise, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale
- définie de manière à être à la fois compétitive pour pouvoir attirer et retenir les dirigeants performants et proportionnée à l'étendue des missions et des responsabilités qui sont confiées à chacun, Président, dirigeant mandataire social exécutif, membre du conseil

+ Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

- Enveloppe globale portée à **500 000€**, sous réserve de l'approbation par la présente assemblée générale, afin de tenir compte de la nomination de deux administrateurs représentant les salariés au cours des exercices 2019 et 2020
 - 64% (320 000€) pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions
 - 36% (180 000€) pour les membres des comités spécialisés (90 000€ audit, 54 000€ nomination & rémunération, 36 000€ RSES), inchangés par rapport à 2019
 - Pas de rémunération pour le comité stratégique
 - Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
 - La rémunération calculée mais non versée au Président ni au Directeur Général n'est pas réallouée
- Possibilité de percevoir une rémunération au titre d'un contrat de travail, notamment les administrateurs représentant les salariés

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2020 DU PRÉSIDENT

- + Rémunération fixe
 - Rémunération de 200 000€, inchangée depuis 2017 pour Monsieur Jacques Veyrat
- + Absence de rémunération variable annuelle et de rémunération de long terme
- + Rémunération allouée aux administrateurs
 - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

+ Rémunération fixe

- Rémunération de 750 000€, identique à 2019, pour Monsieur Enrique Martinez

+ Rémunération variable annuelle

- Plafonnée à 150% de la rémunération annuelle fixe
- 70% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
 - ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; CA Groupe ; Parts de marché Groupe
- 10% en fonction de l'atteinte d'objectifs liés à la responsabilité sociale et environnementale
 - Notation extra-financière du Groupe ; engagement des salariés
- 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
 - Qualité du management, au climat social, à la qualité de la communication financière, à la qualité du reporting aux actionnaires, aux relations avec les administrateurs
 - + 2 objectifs liés à la réalisation de leviers stratégiques clés de transformation

+ Rémunération de long terme, options d'actions et actions de performance

- Valeur d'attribution plafonnée à 50% de la rémunération globale
- Obligation de conservation d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

+ Rémunération exceptionnelle

- Uniquement en cas de circonstances très particulières (réalisation d'une opération majeure pour la Société, mesure d'une surperformance)
- Valeur d'attribution plafonnée à 100% de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle maximum

+ Rémunération allouée aux administrateurs

- Monsieur Enrique MARTINEZ ne bénéficie pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

+ Engagement de non concurrence

+ Régime de retraite supplémentaire

+ Régime de prévoyance

+ Autres (véhicule de fonction, cotisations assurance chômage)

Versement des éléments de rémunération variables et le cas échéant exceptionnels conditionné à l'approbation par une assemblée générale



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Stéphane Rimbeuf,
Associé Deloitte

FNAC DARTY



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- + Rapport sur les comptes annuels de la société
- + Rapports sur les comptes consolidés
- + Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- + Autre rapport spécial sur les opérations sur le capital

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

→ **Comptes annuels de la société Groupe Fnac Darty SA** ⇒ **certification sans réserve**

(p. 305 à 308 du Document Universel de Référence)

- En application des dispositions des articles L.823-9, et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit des comptes annuels, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
- Evaluation des titres de participation : la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité
- Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs recouvrables des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à :
 - vérifier que l'estimation des valeurs recouvrables déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés
 - vérifier la cohérence et le contrôle arithmétique du critère d'allocation retenu entre les titres de participation des filiales Fnac Darty Participations et Services et Darty Limited
- Nous attestons de la mention, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

→ **Comptes consolidés de Groupe Fnac Darty** ⇒ **certification sans réserve**

(pages 298 à 304 du Document Universel de Référence)

- Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation
- En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
 - Evaluation de l'écart d'acquisition affecté à la France et des marques Darty et Vanden Borre, qui font l'objet d'un test de dépréciation annuel
 - Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs, nous avons principalement apprécié :
 - la pertinence des principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables
 - le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie au regard des hypothèses de la Direction et des environnements économiques dans lequel le Groupe opère
 - le caractère raisonnable des taux de croissance et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés
 - les taux de redevances appliqués aux marques dans le calcul de la valeur basée sur les revenus futurs

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

→ **Comptes consolidés de Groupe Fnac Darty** ⇒ **certification sans réserve** (pages 298 à 304 du Document Universel de Référence)

- Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales perçues et à percevoir des fournisseurs ⇒ sont évaluées sur la base des contrats signés avec les fournisseurs
 - Nos travaux ont principalement consisté à :
 - rapprocher les termes commerciaux utilisés dans le calcul avec les contrats et accords avec les fournisseurs
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation
 - corroborer les volumes d'affaires retenus avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes d'information d'achats du groupe pour calculer le montant attendu des ristournes de l'exercice
- Évaluation des droits d'utilisation et des passifs de location comptabilisés à l'ouverture de l'exercice lors de la première application de la norme IFRS 16 « Contrat de location »
 - Nos travaux ont principalement consisté à :
 - apprécier le caractère raisonnable de la méthodologie utilisée et des principales hypothèses retenues ainsi que s'assurer, par sondage, de leur correcte utilisation pour le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location
 - corroborer, par sondage, les informations utilisées pour le calcul des droits d'utilisation et des obligations locatives avec les documents contractuels sous-jacents
 - apprécier la pertinence des critères et des hypothèses pris en compte par le groupe pour déterminer les durées de location, sur la base d'un échantillon de contrats
 - recalculer les droits d'utilisation et les passifs de location sur l'ensemble des contrats

AUTRES RAPPORTS

→ **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**

(Pages 158 à 159 du Document Universel de Référence)

- Sont présentées dans notre rapport spécial les conventions suivantes :
 - Autorisées au cours de l'exercice et à soumettre à l'assemblée générale :
 - Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé
 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
 - Affiliation de M. Enrique Martinez, Directeur Général, au régime de retraite supplémentaire de l'ensemble des cadres du Groupe : le montant des cotisations s'élève à 11 156,16 € au titre de l'exercice 2019
 - Adhésion de M. Enrique Martinez, Directeur Général, à un contrat de prévoyance : le montant des cotisations concernant cette affiliation s'élève à 9 543,48 € au titre de l'exercice 2019
 - Engagement de non-concurrence pris au bénéfice de M. Enrique Martinez, Directeur Général, préalablement autorisé par votre Conseil d'administration du 17 juillet 2017 et approuvé par votre assemblée générale du 18 mai 2018 afin de tenir compte des précisions apportées par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep-Medef, révisé en juin 2018

AUTRES RAPPORTS

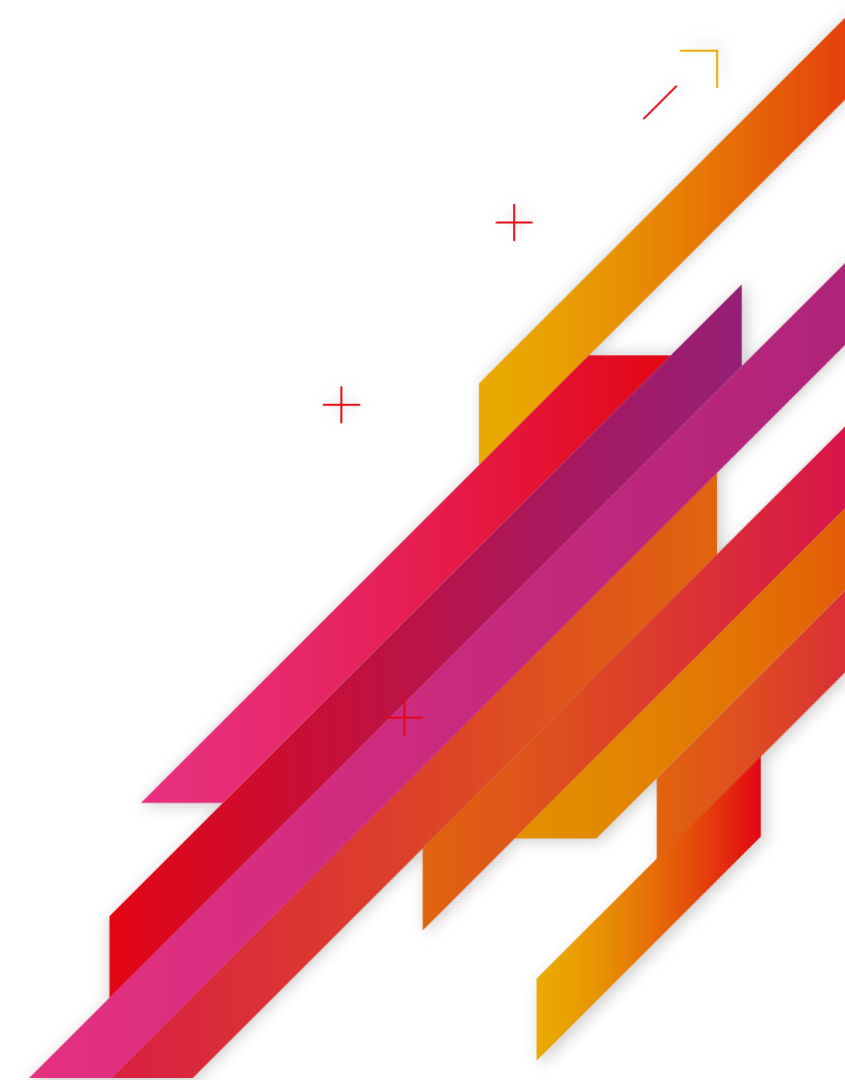
- **Rapport spécial sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'administration**
 - Réduction de capital par annulation d'actions rachetées (18^{ème} résolution)
 - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée
 - Autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (19^{ème} et 20^{ème} résolutions)
 - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions



RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS

Nathalie Dubois,
Directrice Juridique

FNAC DARTY



PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	99,993%
RESOLUTION 2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	99,993%
RESOLUTION 3	Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	99,989%
RESOLUTION 4	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019	99,982%
RESOLUTION 5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle	99,986%

PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 6	Renouvellement de Madame Carole FERRAND, en qualité d'administrateur, pour 4 ans (2024)	99,433%
RESOLUTION 7	Renouvellement de Madame Brigitte TAITTINGER-JOUYET, en qualité d'administrateur, pour 4 ans (2024)	96,832%
RESOLUTION 8	Renouvellement de Madame Delphine MOUSSEAU, en qualité d'administrateur, pour 4 ans (2024)	99,97%
RESOLUTION 9	Décision de porter la somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil de 450 000 euros à 500 000 euros	98,278%
RESOLUTION 10	Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration	99,726%

PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 11	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	99,849%
RESOLUTION 12	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général, et/ou de tout autre dirigeant mandataire social exécutif	91,55%
RESOLUTION 13	Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce figurant en section 3.3.2 du Document d'enregistrement universel,	97,433%
RESOLUTION 14	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jacques VEYRAT, Président du Conseil d'administration	99,774%

PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 15	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Enrique MARTINEZ, Directeur Général	81,098%
RESOLUTION 16	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, suspension en période d'offre publique	95,343%

PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 17	Modification de l'article 12 des statuts concernant le seuil déclenchant l'obligation de désigner un second administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration	99,977%
RESOLUTION 18	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond	97,828%
RESOLUTION 19	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés d'une durée de quatre mois, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, plafond, durée de la période d'acquisition notamment en cas d'invalidité	94,91%

PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
RESOLUTION 20	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés prenant effet à l'expiration de l'autorisation précédente, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée de la période d'acquisition notamment en cas d'invalidité	67,694%
RESOLUTION 21	Modification de l'article 15 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs, conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019	99,979%

PARTIE EXTRAORDINAIRE

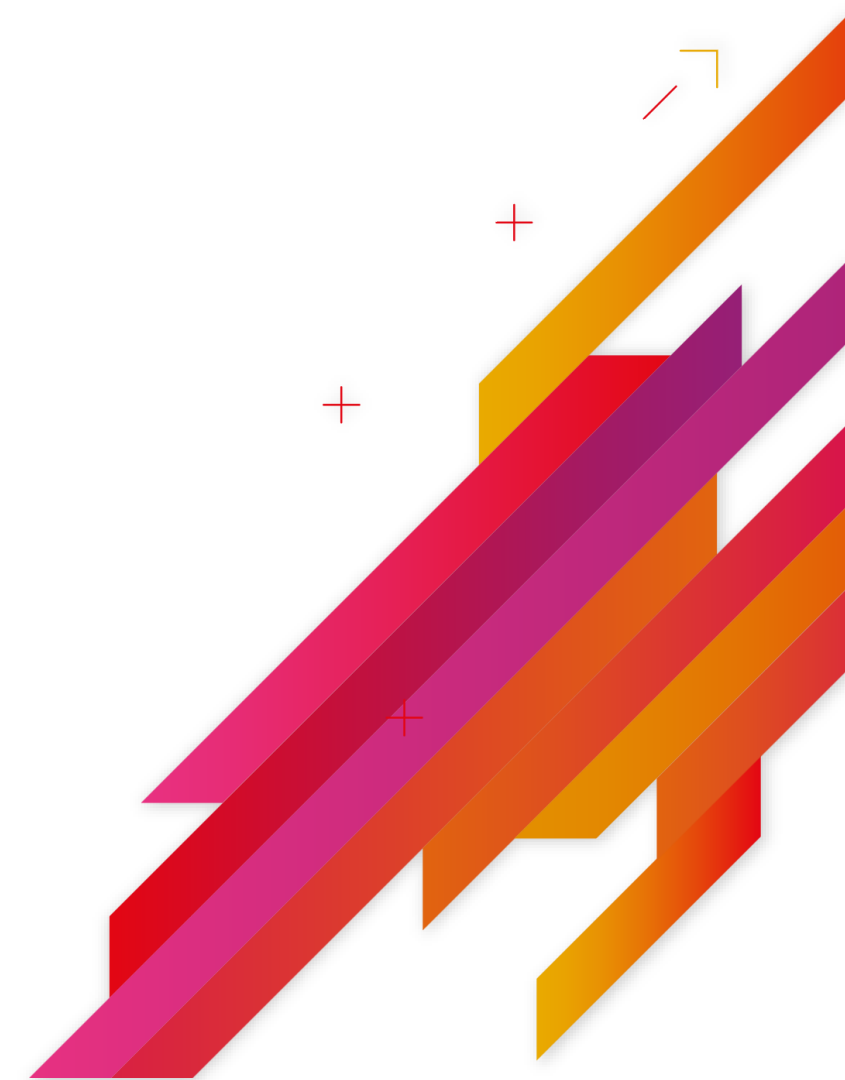
		Adoptée à :
RESOLUTION 22	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives applicables concernant la rémunération allouée aux administrateurs (article 19) et la référence textuelle relative à la signature des formulaires électroniques (article 22)	99,916%
RESOLUTION 23	Références textuelles applicables en cas de changement de codification	77,608%
RESOLUTION 24	Pouvoirs pour les formalités	99,99%



CONCLUSION

Jacques Veyrat,
Président du Conseil d'Administration

FNAC DARTY



DISCLAIMER

AVIS IMPORTANT: en assistant à la réunion où cette présentation est donnée, ou en lisant les diapositives de présentation, vous acceptez d'être lié par les limitations et qualifications suivantes:

Certaines informations incluses dans cette présentation ne sont pas basées sur des faits historiques mais sur des déclarations prospectives. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de cette présentation et Fnac Darty décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision de tout énoncé prospectif dans cette présentation afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont fondées. Ces énoncés prospectifs sont fournis à titre indicatif seulement. Les investisseurs sont alertés sur le fait que les informations et déclarations prospectives ne présagent pas de la performance future et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de Fnac Darty, et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ceux exprimés, implicites ou prévus par ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux discutés ou identifiés dans le chapitre 6 "Facteurs de Risques" du document d'enregistrement universel Fnac Darty 2019 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° R18-0258 le 20 avril 2020, et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site internet de Fnac Darty www.fnacdarty.com.

Ce document a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes aux États-Unis ou dans tout autre pays. De même, il ne donne pas et ne devrait pas être considéré comme un conseil d'investissement. Il ne reflète en aucun cas les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins particuliers de tout bénéficiaire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Les opinions exprimées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

La présentation vous est fournie uniquement à titre d'information et ne peut être reproduite, redistribuée ou publiée (que ce soit en interne ou en externe à votre société), directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute autre personne. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la violation des restrictions légales dans certaines juridictions.

FNAC DARTY

